



Meilleures pratiques pour prévenir la COVID-19 en milieu de travail

Ces conseils proviennent des sites Web d'agences de santé publique canadiennes ainsi que des meilleures pratiques observées au sein d'entreprises essentielles qui sont restées en activité au plus fort de la crise. Chaque entrepreneur devrait vérifier auprès des agences de santé publique fédérale et provinciales que ses activités sont conformes à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques.

Règles de base en matière d'hygiène

Favorisez

- Favorisez autant que possible le télétravail.
- Exigez que les travailleurs malades restent à la maison.
- Chaque travailleur doit se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes – avant de manger, à la fin de sa journée de travail, pendant le travail, si possible, et au retour à la maison.
- Maintenez une distance de deux mètres (six pieds) entre les personnes.
- Éternuez ou tousssez dans le pli de votre coude, ou couvrez alors votre bouche et votre nez avec un mouchoir en papier.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces et les outils fréquemment touchés.

Évitez

- Évitez les poignées de main et tout contact physique.
- Ne partagez pas la nourriture, les boissons, les cigarettes, les objets personnels ni les outils à main.
- Ne vous touchez pas le visage, les yeux, le nez ou la bouche si vous n'avez pas lavé vos mains (par exemple, lorsque vous fumez, buvez de l'eau, mangez, etc.).



Employés

Réunions de travail et orientation des employés

- Limitez au strict minimum le nombre de personnes participant à une réunion. Il doit y avoir un espacement d'une chaise entre les travailleurs. Dans la mesure du possible, tenez les réunions à l'extérieur ou à distance.
- Utilisez l'outil d'auto-évaluation du Canada pour vérifier que les travailleurs ne sont pas malades et qu'ils demeurent au fait des symptômes de la COVID-19 afin qu'ils puissent exercer une autosurveillance.
- Désinfectez les chaises, les stylos et les tableaux utilisés, de même que la table, après chaque réunion.
- Lors de la discussion sur l'orientation, abordez les points suivants:
 - Distance de deux mètres (six pieds) entre les personnes
 - Hygiène et emplacement des postes de lavage et de désinfection des mains
 - Mesures prises par l'entreprise sur le site pour promouvoir un lieu de travail sécuritaire et pour rappeler aux employés que leur santé est la première préoccupation
 - Emplacement des affiches de sécurité
 - Importance d'informer leur superviseur s'ils ne se sentent pas bien et quittent le lieu de travail

Équipes de travail

- Faites respecter une distance de deux mètres (six pieds) entre les travailleurs. Indiquez les distances à l'aide de ruban pour que les employés aient un repère visuel.
- Étalez les quarts de travail des équipes pour réduire le nombre de personnes sur le site, si possible.
- Dans la mesure du possible, réduisez le nombre de travailleurs d'entreprises partenaires, en ne conservant que ceux qui sont essentiels au projet ou au service. Maintenez les travailleurs dans leurs équipes respectives.

Rôle du superviseur

- Le superviseur doit interroger tous les visiteurs au sujet de leur état de santé actuel en utilisant l'outil d'auto-évaluation du Canada.
- Le superviseur doit confirmer l'état de santé de tout entrepreneur au moyen d'une discussion et informer le responsable de la santé et de la sécurité de tout problème.
- Chaque jour, le superviseur doit demander des mises à jour sur les travailleurs qui ont quitté le travail pour s'auto-isoler.

Lorsque vous portez des gants

- Ne touchez pas votre visage, vos yeux ou votre bouche.
- Dès que possible après avoir enlevé vos gants, lavez-vous les mains soigneusement ou utilisez du désinfectant pour les mains.

Premiers soins

- Les membres de l'équipe de premiers soins doivent porter un masque N95 ou un respirateur à demi-masque, un écran facial et des gants médicaux lorsqu'ils soignent des travailleurs.
- Si le travailleur est conscient et en mesure de vous répondre, posez-lui les questions qui se trouvent dans l'outil d'auto-évaluation du Canada pour vérifier son état de santé actuel.



Environnement de travail

Coins-repas

- Affichez des panneaux pour rappeler aux travailleurs de se laver ou de se désinfecter les mains avant et après les repas et les pauses.
- Étalez les périodes de repos et de dîner pour réduire le nombre de travailleurs se trouvant dans le coin-repas en même temps.
- Faites respecter la distanciation sociale en espaçant les sièges ou en assignant aux travailleurs des bureaux dans des pièces séparées.
- Videz souvent les poubelles.
- Désinfectez régulièrement les tables et les autres articles fréquemment manipulés, tels que les portes et poignées des micro-ondes et des réfrigérateurs, les robinets, etc.
- Vérifiez que de l'air frais circule suffisamment pour éviter la « recirculation » de l'air à l'intérieur du coin-repas. Installez un système qui crée une pression d'air négative, au besoin.
- Séparez l'équipement de protection individuelle (EPI) des vêtements qui sont suspendus dans le coin-repas pour éviter qu'ils se touchent.

Outils

- Évitez de partager les outils ou le matériel. Si possible, assignez des outils pour chaque zone de travail ainsi que des produits désinfectants.
- Si vous devez partager l'équipement, nettoyez et désinfectez les points de contact sur celui-ci. Par exemple, sur une plateforme de travail commune, nettoyez les commandes, le portail, les garde-corps et toute autre pièce touchée par des mains avant de l'utiliser. Désinfectez-la quand vous avez fini de travailler.

Radios

- Désinfectez les radios au début et tout au long de la journée.

Habillement

- Si vous devez rapporter vos vêtements de travail de rechange à la maison, placez-les dans un sac en plastique et ne les sortez pas de celui-ci tant que vous n'êtes pas prêt à les laver – idéalement séparément.

Bureaux et caravanes de chantier

- Restreignez l'accès et affichez le numéro de téléphone à l'extérieur, sur les portes.
- Limitez le nombre de travailleurs ou restreignez les personnes autorisées à pénétrer dans les espaces de travail intérieurs.
- Faites respecter les exigences en matière de distanciation sociale.
- Ne touchez pas aux objets (« on ne touche pas! »).
- Ne partagez pas votre clavier, votre souris, vos stylos, vos planchettes à pince ou vos documents.
- Désinfectez les objets fréquemment touchés, comme les poignées de porte, les chaises et les tables.
- Mains courantes menant à la caravane ou au bureau de chantier : ne faites pas glisser votre main le long de celles-ci et désinfectez-les régulièrement.

Cages d'escalier

- Évitez de vous dépasser dans l'escalier. Attendez sur le palier jusqu'à ce que la personne devant vous ait quitté l'escalier.

Utilisation d'ascenseurs et de monte-charges

- À l'extérieur de l'ascenseur ou du monte-charge, affichez un panneau et rappelez aux travailleurs de maintenir une distance de deux mètres (six pieds) les uns par rapport aux autres lorsqu'ils attendent d'entrer dans l'ascenseur ou le monte-charge.
- À l'intérieur de l'ascenseur ou du monte-charge, maintenez la distance entre les personnes (dans la mesure du possible) et réduisez le nombre de personnes qui l'occupent en même temps.
- Les occupants doivent faire face à l'extérieur pour éviter de se trouver dans la zone de respiration d'une autre personne.
- Fournissez du désinfectant à l'opérateur pour qu'il désinfecte régulièrement les objets fréquemment touchés, comme les boutons d'appel et les poignées de porte.

Pour plus de renseignements, visitez [bdc.ca/infocoronavirus](https://www.bdc.ca/infocoronavirus). La Banque mettra régulièrement à jour cette page avec des outils, des solutions financières et des mesures supplémentaires pour aider les entrepreneurs à traverser cette période difficile.

